Image not found or type unknown

Succession et confidentialité du notaire

Par **MARTIN8589**, le **17/08/2016** à **17:09**

bonjour
voilà j'ai une cousine germaine qui vient de décéder je sais qu'elle m'a nommée par testament son héritière

j'étais tutrice de cette cousine donc j'ai tout déposé chez le notaire qui a tout enregistré en juin et le dossier suit son cours

seulement voilà j'ai une autre cousine qui avait déjà été se renseigner il y a 4 ans quand ma cousine décédée est tombée combien touchaient les cousines en cas de succession , pour l'instant elle me harcèle pour savoir si la succession va bientôt tomber, je ne lui ai pas dit que je connaissais le tenant du testament, elle veut appeler le notaire , va t il la tenir au courant ou bien y'a t il un secret professionnel?

MERCI

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés